



## 2 Éditorial Préservation et évolution du patrimoine Robert Cramer



## 2 Demande de mise sous protection Claire Delaloye Morgado



## 3 Cinéma Plaza : aboutissement d'une initiative populaire pour un projet de sauvegarde Marcellin Barthassat

### Excursion à Vufflens et découvertes dans la région fribourgeoise Michel Brun

## 4 Lectures Jean-Pierre Lewerer

# Demain le Musée d'art et d'histoire de Genève

Depuis la votation sur le Musée d'art et d'histoire, le 28 février 2016, et l'abandon du « projet Nouvel-Jucker », certains d'entre vous se demandent comment Patrimoine suisse Genève continue de suivre ce dossier et surtout agit afin que le futur projet concernant cette institution phare puisse partir sur de meilleures bases.



Städel Museum, Francfort. Vue extérieure, extension de Schneider+Schumacher.

En réponse à cette interrogation légitime, un « groupe de travail MAH » a été mis sur pied, composé des architectes et historiennes de l'art suivants: Daniel Rinaldi (responsable), Marcellin Barthassat, Giorgio Bello, Claire Delaloye Morgado, Erica Deuber Ziegler, Jean-François Empeyta, Christine Esseiva, Katharina Holderegger, Cecilia Maurice de Silva et Pauline Nerfin. Ce groupe a réfléchi, échangé, voyagé. Une publication va très prochainement paraître sous la forme d'une brochure destinée à être distribuée à tous les acteurs culturels concernés et aux instances politiques municipales. Elle constituera une base aux discussions futures avec la Ville et tous les interlocuteurs potentiels. Cette publication est un acte citoyen, bénévole, qui se veut une contribution utile au travail des autorités. Nous en livrons ici un résumé succinct, afin de présenter le contenu de cette publication, surtout ses aspects les plus nouveaux, aux membres de Patrimoine suisse Genève qui ont suivi la « saga » MAH et qui se sont mobilisés pour la sauvegarde de ce musée.

### Une publication comme base de discussion

Dans sa préface, Dieter Schwarz, ancien directeur du Kunstmuseum de Winterthur, rappelle brièvement, mais très clairement, quelles sont les missions fondamentales des musées, et également la spécificité du Musée d'art et d'histoire de Genève dans le paysage muséal suisse. Un premier chapitre est consacré à retracer la longue histoire des projets et des attentes quant à l'agrandissement du



Bündner Kunstmuseum, Coire. Vue extérieure avec Villa Planta et extension Barozzi/Veiga.

Musée, une saga qui a démarré quasiment dès son ouverture en 1910! Un état des lieux, au sens le plus géographique et architectural du terme est ensuite dressé, qui rappelle les défauts des précédents projets, les contraintes patrimoniales à respecter et qui dégage les grandes lignes de ce que pourrait et devrait

être le futur Musée d'art et d'histoire agrandi, ceci en tenant compte de tous les récents développements de l'affaire, en particulier le départ de la HEAD (ancienne École des Beaux-Arts) dans le quartier de Châtelaine.

Isabelle Brunier  
suite en page 2





## Préservation et évolution du patrimoine

En parcourant les contributions à ce numéro d'Alerte, il apparaît, au-delà de la diversité des sujets traités, qu'un fil conducteur semble les relier. Il s'agit de la question de savoir comment concilier la conservation du patrimoine et l'évolution de la cité. Jean-Pierre Lewerer, rendant compte du travail d'Alexandre Chemetoff à Saint-Étienne, relève que, selon cet important architecte, urbaniste et paysagiste, attentif s'il en est à la protection du patrimoine, adversaire résolu de la *tabula rasa*: «l'attention au patrimoine ne saurait conduire à une tentative, d'ailleurs vaine, de reproduction à l'identique d'une époque révolue». Il précise, dans une note de bas de page, qu'une telle considération ne saurait justifier tout et n'importe quoi. La précision est indispensable: si le patrimoine ne peut être figé, il ne doit cependant pas être dénaturé.

Cette question est d'une actualité brûlante, au moment où Genève traverse une nouvelle phase de son développement. Et la lecture de cette parution d'Alerte montre qu'il faut chaque fois procéder à une subtile évaluation pour distinguer ce qui relève d'une évolution nécessaire (ou acceptable) de ce qui constitue une perte inadmissible.

Ainsi, pour reprendre le cas emblématique du Musée d'art et d'histoire, une

extension menée avec discernement peut s'avérer être étroitement liée à la préservation de ce monument, voire en être un élément constitutif, comme le révèlent plusieurs réalisations évoquées par Isabelle Brunier.

De même, la sauvegarde du Plaza impliquera une «affectation diversifiée» pour faire vivre la salle (et donc une modification de certains aménagements intérieurs), relève Marcellin Barthassat. Cette question se pose également s'agissant de la protection du patrimoine en mains privées, qu'il s'agisse des demeures historiques des membres de l'association Domus Antica ou de lieux prestigieux comme le château de Vuflens. Le compte-rendu de Michel Brun d'une récente journée de visite illustre cette problématique à travers trois exemples.

Mais il y a aussi des cas où une intervention énergique s'impose, lorsque des atteintes irrémédiables menacent de beaux bâtiments qui, plus est, participent à des ensembles. Ce sont les cas exposés par Claire Delaloye Morgado où nous avons été contraints de faire des demandes de mise sous protection et de déposer un recours... *ultima ratio*.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

## Demain le Musée d'art et d'histoire de Genève

suite de la première page

Les constats posés et les débats suscités lors du colloque «Le MAH et ses collections. Quel avenir?», organisé par un groupe d'historiens de l'art le 19 novembre 2016 au Palais de l'Athénée, font l'objet d'un rapport plus étoffé puisqu'ils abordaient une question primordiale et jusqu'ici totalement escamotée, en particulier par la Ville, celle du contenu. En effet, les années de polémique sur le bâtiment ont fait oublier les collections, leur histoire, leur valeur et leur sens pour la collectivité. Leur avenir et la logique de leur présentation doivent désormais faire pleinement partie des attentions et des discussions, y compris en prenant une position critique vis-à-vis des propositions du groupe d'experts nommé par la Ville et dont un premier rapport intermédiaire est sorti en juin 2017, avant un second, promis pour l'an prochain.

### Aller voir ailleurs...

La contribution la plus nouvelle et originale proposée par le «groupe de travail MAH» est celle consacrée aux visites effectuées de différents musées en Suisse et ailleurs en Europe qui ont été récemment pourvus d'une extension. Dans la plupart des musées, le groupe a eu la chance de rencontrer un responsable de l'institution, pouvant ainsi l'interroger quant à l'agrandissement opéré, au fonctionnement, aux écueils et aux bénéfices de ces «nouvelles ailes». Un certain nombre de points récurrents sont ressortis de cet examen itinérant. Ainsi, dans chacun des cas l'agrandissement a été projeté hors des murs du musée existant, ce dernier étant la plupart du temps un bâtiment historique. La nouvelle construction est souvent située face à l'ancienne, à laquelle elle est reliée par une excavation et un passage souterrain plus ou moins important. Dans tous les cas examinés, l'agrandissement a été couplé avec une restauration de l'édifice ancien, ce qui a souvent permis à la collection permanente de réintégrer ses salles d'exposition originales. Enfin, dans tous

les musées visités, les personnes rencontrées ont insisté sur le rapport indispensable et permanent entre le maître de l'ouvrage, les architectes et le personnel scientifique, futur utilisateur des lieux. Sans entrer dans le détail des traits particuliers de chacun des lieux et des conclusions du groupe d'experts-visiteurs, voici la liste des institutions muséales qui ont été le but de ces voyages: Kunstmuseum Winterthur (Winterthur), extension de 1993-1995; Landmuseum Zürich (Zürich), extension de 2012-2016; Städel Museum (Francfort-sur-le-Main, Allemagne), extension de 2008-2012; Musée Unterlinden (Colmar, France), extension de 2012-2014; Mauritshuis (La Haye, Pays-Bas), extension de 2012-2014; Rijksmuseum (Amsterdam, Pays-Bas), extension de 2003-2013; Bündner Kunstmuseum (Coire), extension de 2012-2016; Kunstmuseum Basel (Bâle), extension de 2010-2016.

### Conclusion provisoire

Le «groupe de travail MAH» conclut sur un message positif, plein d'espoir pour la suite. Le Musée et sa cour intérieure sont définitivement classés, il est donc désormais possible d'établir clairement les règles qui permettront de conduire un projet de restauration et d'agrandissement digne de ce bâtiment et de ses collections. Les conclusions du groupe d'experts mandaté par la Ville de Genève rejoignent les propositions que Patrimoine suisse Genève avait émises en son temps, notamment dans un scénario d'extension *extra muros*. Et le groupe de travail de proposer un calendrier idéal, mais réalisable, nous permettant d'imaginer un concours d'architecture pour un nouveau projet d'ici 2019!

Isabelle Brunier

Parution mi-décembre 2017.  
Disponible sur commande au prix de 12.- (port compris) au secrétariat.  
info@patrimoinegeneve.ch

## Demande de mise sous protection

Patrimoine suisse Genève a déposé récemment deux demandes d'inscription à l'inventaire<sup>1</sup> concernant des bâtiments en danger malgré le fait qu'ils aient été recensés avec une valeur patrimoniale élevée.

Il s'agit tout d'abord de la **petite chapelle évangélique sise à la rue du Centenaire à Carouge**, construite entre 1913 et 1914 sur les plans de l'architecte Alfred Arnaudeau. D'apparence modeste, cette chapelle a conservé son aspect d'origine avec sa toiture débordante, son petit clocher carré placé à cheval sur le faitage, ses fenêtres avec linteaux à accolade et son ouverture tripartite sur la façade principale; autant d'éléments empruntés à l'architecture gothique et traditionnelle suisse. En outre, elle fait partie de la liste des huit chapelles de style suisse recensées dans le canton de Genève et est la dernière à ne pas bénéficier d'une mesure de protection.

Sa valeur est d'autant plus importante qu'elle constitue l'amorce du remarquable îlot des Pervenches, datant du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, délimité par les rues Jacques-Grosselin, Montfalcon, du Centenaire et l'avenue de la Praille. Les maisons cossues et les immeubles construits à la suite de la chapelle s'alignent sur celle-ci et prennent pour référence son gabarit afin d'assurer l'harmonie de l'ensemble.

Une demande de démolition de cette chapelle a été déposée par le propriétaire, l'Église évangélique libre, qui souhaite reconstruire à sa place un bâtiment plus adapté à ses besoins. Bien malheureusement, alors que la procédure de mise à l'inventaire était en cours au Service des monuments et des sites, l'Office des autorisations de construire a autorisé sa démolition. Nous nous sommes ainsi retrouvés contraints de déposer un recours afin de nous opposer à cette décision qui a été prise alors même que le Département n'avait pas encore statué sur notre demande initiale de protection.

Notre dernière demande d'inscription à l'inventaire en date porte sur la très belle **maison située au 163, route du Grand-Lancy, sur la commune d'Onex**. Propriété de l'État depuis 1960, elle est occupée aujourd'hui par les bureaux de l'administration de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et un foyer où les mamans, qui viennent y voir leurs enfants, se sentent «comme chez elles».

Cette grande demeure a été construite en 1906 par l'architecte genevois William Bettinger (1865-1917) pour Laure Brolliet et son époux Alexandre Dupont-Donat, banquier, sur une parcelle détachée du vaste domaine de «Belle-Cour» constitué dès 1810 par la famille Brolliet, en contrebas de la route du Grand-Lancy.

Bénéficiant d'un dégagement exceptionnel sur la vallée de l'Aire, et plus loin sur le Salève, cette maison bourgeoise se distingue par sa monumentalité. Constituée d'un corps



Emmanuel Foëx

Carouge, chapelle du Centenaire.

principal très haut coiffé d'un toit à la bernoise, et de deux pavillons bas encadrant l'entrée et la cage d'escalier éclairée par une verrière et un œil de bœuf d'inspiration néo-gothique, elle s'ouvre sur le jardin par un dispositif de baie vitrée en arc de cercle surmontée d'une terrasse soutenue par des colonnes doriques sous un avant-toit cintré. À l'intérieur, la substance historique est préservée et les éléments anciens, cheminées, parquets, moulures, sont conservés.

Cette combinaison d'éléments architecturaux de différents styles historiques, représentative du début du XX<sup>e</sup> siècle, fait l'originalité de cette maison. La singulière harmonie qui se dégage de l'ensemble est soulignée par le soin remarquable apporté aux détails et aux finitions. En 1991, lors du recensement du secteur sud de la commune d'Onex, elle a reçu la valeur «rouge», à savoir «bâtiment exceptionnel», tout comme la maison de maître de Belle-Cour et la mairie d'Onex avec lesquelles elle forme un ensemble de grands domaines anciens remarquable dans le paysage culturel de la région. À ce titre, et pour ses qualités patrimoniales indéniables, notre association demande qu'une mesure de protection soit prise afin de protéger cette maison et son environnement avant toute velléité de démolition et densification de la parcelle.

Claire Delaloye Morgado

<sup>1</sup> L'inscription à l'inventaire est une mesure de protection qui a valeur légale, contrairement au recensement. Le bâtiment ou l'objet inscrit à l'inventaire doit être maintenu et ses éléments dignes d'intérêt préservés. Toutefois, cette mesure n'affecte pas la possibilité de faire des travaux.



Emmanuel Foëx

Onex, maison Brolliet.



# Cinéma Plaza : aboutissement d'une initiative populaire pour un projet de sauvegarde

Il aura fallu l'engagement déterminé d'un collectif de militants culturels pour porter au final 11 300 signatures de citoyennes et de citoyens à la Chancellerie d'État le 2 novembre dernier. Celle-ci vient de valider le quota exigé par la loi – il faut 7500 signatures a minima – pour faire aboutir une initiative populaire législative au plan cantonal.

Cet aboutissement va relancer la question du maintien de lieux culturels significatifs qui participent d'une vie urbaine diversifiée et durable. C'est une nouvelle étape de résistance qui s'ouvre quinze ans après la demande de classement par notre association, qui comprenait le cinéma, lieu reconnu comme exceptionnel et d'une prouesse technique certaine\*.

Malheureusement, après une décision positive du Conseil d'État en 2011, la mesure de classement fut contestée par la société propriétaire de la salle qui engagea des recours successifs donnant finalement raison à la « liberté de commerce et d'industrie ». Ce critère relevant de la rentabilité constitue une

menace pour les constructions ou ouvrages de grande valeur patrimoniale. La jurisprudence du Tribunal fédéral considère qu'« on ne peut obliger un propriétaire à accepter une affectation qui porterait atteinte de manière excessive à la rentabilité d'un bien ». Face à ce « rempart » d'ordre juridique, la présente initiative constitue un défi de portée institutionnelle dont les pouvoirs publics doivent prendre la pleine mesure.

À l'instar du cinéma Manhattan (Auditorium Fondation Arditi), les autorités ont le pouvoir de bloquer la démolition (via le DALE). La clause d'utilité publique une fois reconnue doit ouvrir une procédure d'acquisition afin

de sauvegarder la salle. Le Grand Conseil devrait être ainsi saisi, car c'est lui qui en a la compétence.

Le premier enjeu est d'empêcher la démolition d'un cinéma d'une valeur patrimoniale incontestable, reconnue en Suisse et en Europe.

Le deuxième enjeu sera de convaincre la population, à la fois sur l'importance du septième art et sur le maintien de ses lieux spécifiques. Mais nous devons aussi trouver les moyens de formuler la faisabilité d'une affectation diversifiée qui puisse s'adapter à une partie des arts de la scène et devenir un lieu de rencontres culturelles.

Le troisième enjeu est de nature plus politique, sur le devenir des lieux culturels, de leur gestion et équilibres budgétaires, pour que la nécessité d'une culture accessible à tous, et qui participe à la sociabilité dans l'espace de la ville, soit reconnue.

Le sens du soutien de Patrimoine suisse Genève à cette initiative, association poursuivant des buts de nature idéale et culturelle, réside dans l'espoir de sauvegarder un lieu emblématique et symbolique de la vie genevoise.

**Marcellin Barthassat**

\* Voir également *Alerte* 141, en particulier l'article de Catherine Courtiau, historienne de l'art.

## Excursion à Vufflens et découvertes dans la région fribourgeoise

L'excursion du samedi 14 octobre avait pour but de présenter trois sujets bien différents. Deux visites étaient liées par une même problématique complexe, à savoir la préservation d'édifices témoins de notre riche passé historique et architectural et une visite originale, avec la réalisation d'un bâtiment du futur, axée davantage sur le respect du patrimoine naturel.

Par une splendide journée d'automne, dans un cadre idyllique de vignes avec une vue incomparable sur le lac Léman, nous avons découvert, au sommet d'un chemin creux, la masse imposante du donjon du château de Vufflens que Jacques de Saussure et sa famille, propriétaires des lieux, ont eu l'amabilité d'ouvrir tout spécialement pour Patrimoine suisse Genève. La volumineuse tour carrée apparaît pourtant tout en légèreté grâce à un ensemble de briques formant une sorte de puzzle ciselé en équilibre calculé, aux caractéristiques piémontaises remarquables. Ce gigantesque ensemble de défense, dont l'aspect actuel est attribué à Henri de Colombier (XIV<sup>e</sup> siècle) constitue, comme certains historiens l'ont relevé, une des plus remarquables forteresses de Suisse, avec Chillon. Durant le café d'accueil, Jacques de Saussure, dont la famille est propriétaire des lieux depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, nous en a retracé l'histoire et offert une visite tant des appartements privés que de la tour carrée de défense en surplomb, haute de 55 m ! Les participants ont pu constater l'état exceptionnel de préservation de l'ensemble, fruit d'une politique d'aménagement des intérieurs menée avec respect – et d'un goût très sûr – et d'interventions modestes dans les parties défensives (murs, salle des gardes et des seigneurs). Cette retenue, dans le réaménagement de la tour, restitue bien l'esprit de l'époque, avec la seule présence de cheminées monumentales ornant de grandes salles austères, faisant en cela ressortir la qualité architecturale de l'ensemble, fruit du travail de maçons-architectes éminents. Bravo et encore merci pour cette visite exceptionnelle qui se termina par un verre de vin blanc de Vufflens très apprécié.

La deuxième halte du matin nous a permis de nous sustenter au restaurant du centre Pro Natura de Champ-Pittet situé dans une demeure classée du XVIII<sup>e</sup> siècle, construite par François Louis Haldimand (1718-1791) au retour de son séjour aux Amériques où il fut général et gouverneur du Canada. La propriété est acquise en 1979 par Pro Natura pour de-

venir son secrétariat romand. Le lieu est bien représentatif de l'esprit de l'époque. Le bâtiment est préservé, mais il reste très peu de traces des décors intérieurs et des bâtiments annexes qui constituaient la ferme et les communs, disparus dans les années 60 !

La seconde visite a été consacrée à une toute autre préoccupation, celle du marquage d'une époque, non par un château ou un geste architectural esthétique et visuel, mais par une réalisation se prévalant d'un habitat écologique complètement autarcique. La maison construite par Marc Müller à Châtillon (FR), avec une vue imprenable sur le lac de Neuchâtel, répond à cette préoccupation. Ingénieur de formation et actuellement promoteur de ce type de construction, il a élaboré un concept de maison construite en terre, paille et argile avec panneaux solaires, récupération d'eaux usées et toilettes sèches conformes aux exigences

écologiques les plus contraignantes. L'orientation du bâtiment lui permet d'obtenir le maximum d'énergie de l'extérieur et les matériaux de construction utilisés (sans constituants de pollution : ciment, peinture ou autres) évitent tout chauffage et climatisation. Visite très instructive et projet qui rencontrera certainement un grand succès à l'avenir.

Enfin, la dernière étape de notre sortie a été consacrée à la restauration par un de nos jeunes membres, Philippe Bertone, d'une maison construite en 1847 à Châtonnaye (Glâne fribourgeoise), figurant à l'inventaire. Cette maison campagnarde de caractère, au style néo-classique, avec sa façade en molasse et son toit mansardé, a gardé des décors intéressants, notamment des portes massives signées Jean Berger (1803-1884). La restauration fut difficile car la maison fut reprise dans un état de grande vétusté tant au niveau de sa struc-

ture que de l'intérieur. Tout a été à reprendre : planchers remplacés par d'anciens parquets d'époque, boiserie à démonter, décaper et repeindre, stucs et plafonds à restaurer, escalier en molasse à consolider, ferronnerie à reconstituer, etc. Si des artisans ont été sollicités pour les travaux de base, la conception de l'ensemble du projet de restauration et les finitions d'ordre esthétique ont été menées à bien en grande partie par Philippe Bertone, qui se fait un point d'honneur de respecter le patrimoine que nous ont laissé nos ancêtres. Bel exemple, dont certains de nos architectes ou décideurs politiques devraient davantage s'inspirer ! À cela il faut ajouter la très réussie mise en valeur d'une ancienne remise transformée en habitation où un café et de délicieuses pâtisseries nous ont été offerts en fin de journée.

**Michel Brun**



Château de Vufflens.



Maison de Châtonnaye.





# Lectures

## Re-dessiner la ville, une renaissance d'urbanité

(re)dessiner la Manufacture et la Plaine Achille à Saint-Étienne  
Textes Alexandre Chemetoff  
Photographies Arnauld Duboys Fresney  
Bureau des paysages, 192 p.

*Regarder et revoir, « regarder voir », comme on dit, s'agissant de son propre travail, est une manière d'inscrire ce que l'on fait dans un espace public, celui de la pensée et des idées qui vont.*  
(phrase initiale de l'avant-propos)

De concert avec la collectivité publique de Saint-Étienne, le Bureau des paysages a élaboré et réalisé, entre 2007 et 2015, une transformation d'une partie importante de cette ville. L'expérience part de la reconversion de l'ancienne Manufacture de la Plaine Achille pour s'étendre au-delà, sur une vaste portion de l'espace urbain du parc François Mitterrand, adjacent au centre historique.

Fondateur du Bureau des paysages, Alexandre Chemetoff s'attache ici au patrimoine mémoriel et physique et définit des principes d'intervention pour fonder de nouvelles formes d'urbanité.

Le travail expérimental qui est à l'origine de cette publication s'inscrit dans le cadre d'une ville en perte de vitesse à la suite de la désindustrialisation ayant marqué la région après la Seconde Guerre mondiale. Autrefois connue dans toute l'Europe pour son équipe de football, « les verts », mais également en tant que siège de la célèbre Manufacture d'armes, dont le catalogue encyclopédique fit rêver des millions de Français durant des décennies<sup>1</sup>, la ville présentait à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle un patrimoine bâti industriel aussi prestigieux que délaissé et mal entretenu.

Le travail du Bureau des paysages, dirigé par l'architecte, urbaniste et paysagiste Alexandre Chemetoff, fut de s'attaquer à ces friches industrielles avec la volonté profonde d'en identifier la valeur d'usage résiduelle, d'en dégager la poésie inhérente à tout artefact produit par l'industrie humaine – et par l'industrie tout court. La « fabrique du projet », pour reprendre un terme popularisé par les auteurs du projet, s'inscrit dans un souci profond de revitalisation du tissu existant, des traces aussi nombreuses que variées d'une histoire encore présente en dépit de la torpeur ayant frappé la Belle au bois dormant.

Qui contesterait l'idée qu'il faille aller vite, dépenser moins et placer l'économie au cœur du processus? Qui réfuterait la nécessité d'une interrelation entre le projet, le programme, le site et le budget? Qui oserait dire que l'économie n'est pas essentielle dans la conduite

d'un projet? Qui s'opposerait à l'idée qu'il faut, à toutes les étapes de sa conception et de sa réalisation, être à l'écoute des autres pour construire le projet comme un aspect de dialogue? Qui mettrait en cause la nécessaire attention portée à ce qui est là, à l'histoire et à la géographie? Qui refuserait le principe d'une intégration des disciplines dans une pratique du projet tendant à abolir les frontières techniques artificielles qui se dressent entre le dedans et le dehors, entre les constructions, les étendues et le milieu vivant? Qui professerait une indifférence à l'idée de la préservation du patrimoine? Qui dirait que les thèmes de réemploi et de l'utilisation de l'état des lieux comme une ressource sont une hérésie? Tel est le credo prôné par l'équipe en charge de la « fabrique du projet »!

En cela, il peut être qualifié d'exemplaire et devrait nous inciter tous à mieux gérer notre héritage bâti. Même si ce type de démarche est encore ponctuel dans notre pays, le modèle de la revitalisation des zones industrielles à Winterthur et à Zurich, avec des solutions architecturales aussi innovantes qu'atypiques, s'inscrit dans la même volonté de récupération du patrimoine.

C'est ce modèle qu'il conviendrait de concrétiser dans le développement du PAV (quartier Praille-Acacias-Vernets), ce qui exigera beaucoup de patience, de retenue et de modestie de la part de nos autorités, de nos spécialistes et de la population tout entière. Or, il subsiste un doute raisonnable lorsqu'on analyse les résultats des projets variés et des divers concours qui y ont été lancés, dans la mesure où, dans leur programme, ils paraissent s'inscrire fondamentalement dans une approche *tabula rasa* et une densification peu propice à une démarche douce et écologique, telle que prônée par la « fabrique du projet » popularisée par Chemetoff. Et que l'on semble loin de la démarche d'économie inventive qu'il revendique, dans laquelle l'état des lieux est davantage considéré comme une ressource qu'une contrainte. Cette démarche économe nous invite à repenser chaque acte du projet, à changer les habitudes dans ce qu'elles ont de plus ordinaire, écrit-il. Il ajoute qu'un tel

exercice engendre une esthétique particulière en donnant au projet un ancrage dans la réalité préexistante. Et un peu plus loin, il précise à propos de sa devise du patrimoine vivant, qu'ils ont associé ces deux termes pour dire que si tout pouvait être patrimoine, ou avoir une valeur patrimoniale, il fallait aussi admettre que tout évoluait. Il ajoute que l'attention au patrimoine ne saurait conduire à une tentative, d'ailleurs vaine, de reproduction à l'identique d'une époque révolue<sup>2</sup>.

Aussi l'avenir demeure-t-il fondamentalement une histoire qui reste à écrire...

Jean-Pierre Lewerer

<sup>1</sup> L'annuaire Manufrance de plus de mille pages de la première société de vente par correspondance française, fondée en 1885, proposait à peu près tout ce qui se fabriquait dans le monde et devint rapidement emblématique. Il connut une nouvelle célébrité dans le cadre des mouvements alternatifs de la fin des années 1960, à côté du *Whole Earth Catalog* et des autres publications à caractère universaliste. Il constitue de nos jours un objet recherché par les collectionneurs.

<sup>2</sup> Précisons que ce dernier point est actuellement au cœur du débat à l'intérieur même du comité de Patrimoine suisse Genève et que certains de ses membres sont loin de partager pleinement ce point de vue, qui leur semble être l'alibi bateau permettant d'accepter certaines interventions ou démolitions contestées.

## Demeures historiques : la transmission

Une publication de la section genevoise de Domus Antiqua Helvetica

Le propriétaire d'une demeure historique est en général heureux, mais soucieux. Heureux, car c'est une chance d'habiter un endroit qui se distingue par sa situation, sa beauté, son histoire. Mais soucieux, parce que ce privilège se traduit aussi en sacrifices (de temps, d'énergie, d'argent, de confort parfois) et qu'ainsi, inévitablement, le propriétaire se demande qui, après lui, pourra et voudra bien les assumer. Posséder une demeure historique, c'est donc, intrinsèquement, s'interroger sur la suite, et par conséquent sa transmission. Il n'y a pas de panacée en la matière. Chaque demeure comporte des caractéristiques propres, inapplicables à

une autre, et les solutions qui conviennent à une famille peuvent être inadaptées pour une autre.

Domus Antiqua Helvetica Genève, par la plume experte d'un des membres de son comité, M<sup>r</sup> Costin van Berchem, a souhaité aborder ce thème complexe. Le sujet est traité sous deux angles: d'une part, en présentant les intervenants classiques d'une transmission (les biens, les personnes, les moments clés et les contraintes) et, d'autre part, en esquissant quatre cas de transmission, chacun illustré par le biais d'un exemple vécu par une famille genevoise. Ces cas s'organisent selon qu'on donne la primauté à l'individu ou, à l'opposé, au bien. Ce dernier cahier de DAH Genève s'efforce donc d'affiner les questions qui doivent être posées afin d'aider chaque propriétaire à discerner des perspectives et prévoir au mieux l'avenir. Il n'y a pas de garantie de modèle de transmission infaillible, mais transmettre c'est avant tout prévoir pour le bien des familles et la préservation du patrimoine.



L'association Domus Antiqua Helvetica Genève publie un cahier thématique tous les deux ans: *Demeures historiques et assurances*, 2011. *Demeures historiques et normes de protection*, 2013. *Demeures historiques, paysage et nature*, 2015. *Demeures historiques: la transmission*, octobre 2017, 52 p. richement illustrées.

Ces cahiers peuvent être commandés sur [www.domusgeneve.ch](http://www.domusgeneve.ch) au prix de 10 fr. l'unité.

Patrimoine suisse Genève  
vous adresse  
ses meilleurs vœux pour 2018

## Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

## Vente de vins genevois en faveur de Patrimoine suisse Genève

Patrimoine suisse Genève fête son 110<sup>e</sup> anniversaire. À cette occasion, nous vous proposons une édition spéciale de vins genevois produits par le domaine Les Perrières à Peissy, dotés d'une étiquette commémorative de Patrimoine suisse Genève. Commander ces vins vous permettra d'offrir des cadeaux originaux, de soutenir notre association et de la faire connaître autour de vous. D'avance un grand merci! Vous trouvez le bon de commande sous [www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)



## Je commande le livre «XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande \_\_\_\_\_ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

## J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

## Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

# alerte

Paraît 4 x l'an  
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse  
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro  
Marcellin Barthassat, Michel Brun, Isabelle Brunier, Babina Chaillot Calame, Ralph Feiner, Emmanuel Foëx, Jean-Pierre Lewerer, Pauline Nerfin, Pierre Vuagnat

Secrétariat Claire Delaloye Morgado  
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3  
tél. 022 786 70 50. [info@patrimoinegeneve.ch](mailto:info@patrimoinegeneve.ch)  
Graphisme Pierre Lipschutz, [promenade.ch](http://promenade.ch)  
Imprimé sur papier 100% recyclé  
Molésion Impressions, Meyrin  
© 2017, Patrimoine suisse Genève

[www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

Prochaine parution: printemps 2018  
Délai rédactionnel: 22.1.2018